

Une étude menée par IGNES et le cabinet Pouget Consultants révèle que 9 logements sur 10 en France ne sont pas adaptés aux fortes chaleurs^[1]. Cette analyse approfondie du diagnostic de performance énergétique (DPE), commandée par IGNES met en lumière des défaillances préoccupantes dans le calcul de l'indicateur « confort été », un paramètre clé pour évaluer la capacité d'un logement à faire face aux fortes températures.

Selon le rapport, l'indicateur qui évalue l'adaptation d'un logement aux épisodes de chaleur, est mal calculé dans 26 % des cas. Parmi les erreurs identifiées, des logements insuffisamment protégés contre le soleil ou sans toiture isolée, bien que situés au dernier étage, sont parfois notés « bon » ou « moyen ». Or, selon les règles de calcul, ils devraient être systématiquement classés en « insuffisant »^[2].

L'étude révèle également une incohérence dans l'évaluation de l'isolation des toitures. Environ 32 % des logements étudiés ont une toiture considérée comme isolée pour l'hiver, mais jugée non isolée pour l'été, ou l'inverse.

Dans un contexte de réchauffement climatique, la mauvaise adaptation des logements aux vagues de chaleur devient une préoccupation majeure. IGNES exhorte les pouvoirs publics à réunir rapidement les professionnels du bâtiment pour améliorer cet indicateur et mieux préparer le parc immobilier français aux futures canicules.

Baudouin de la Varende, cofondateur d'Ithaque explique : « *Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) se base sur des règles de calcul pour modéliser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour tout ce qui touche au chauffage, mais pas pour tout ce qui touche au confort d'été. L'indicateur de confort d'été, actuellement saisi manuellement, n'est donc pas le fruit d'une règle de calcul sur les systèmes et matériaux existant. Il ne prend pas non plus en compte les consommations d'énergie (d'une clim par exemple). Les mentions de performance sur le confort d'été indiquées sur le DPE sont donc pour le moins très approximatives. Aussi le DPE ne valorise pas l'inertie thermique (matériaux biosourcés et protections solaires), décourageant leur installation.*

Il est donc urgent de créer un indicateur spécifique pour le confort d'été qui permettrait d'informer réellement le consommateur et de réorienter les financements vers des solutions efficaces comme les protections solaires, les matériaux durables, ou les brasseurs d'air»

Si vous souhaitez faire le point sur ce sujet, Baudouin de la Varende, co-fondateur d'Ithaque, se tient à votre disposition.

A propos d'Ithaque

Lancée en 2021, Ithaque a un objectif : massifier la rénovation énergétique en répondant aux besoins des particuliers en leur proposant un service clé en main de la conception jusqu'au lancement des travaux. Ithaque est la solution qui permet d'accompagner les particuliers tout au long de leur projet de rénovation énergétique. Ithaque place l'expertise technique au centre des projets de rénovation énergétique. Avec une expertise de terrain, la startup permet d'aider les acteurs B2C tels que LCL ou bien même le Crédit Agricole, à mûrir leur stratégie en lien avec la rénovation énergétique, et à mieux accompagner leurs clients particuliers. Plus d'informations sur le site d'[Ithaque](#).

[1] [Logements bouilloires : entre erreurs et incohérences, le DPE une nouvelle fois décrié - Challenges](#)

[2] [Logements bouilloires : entre erreurs et incohérences, le DPE une nouvelle fois décrié - Challenges](#)